

Entente de Partenariat de transport SmartWay des membres affiliés canadiens

Le Partenariat de transport SmartWay consiste en une collaboration publique et privée qui aide les expéditeurs de marchandises, les entreprises de camionnage et les entreprises de logistique à réduire leur consommation de carburant, à réduire les émissions et à réaliser des économies. Les organisations affiliées jouent un rôle essentiel en soutenant ces objectifs.

SmartWay a été créé par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et le programme est administré au Canada par Ressources naturelles Canada (RNCan).

Par cette entente, _____ se joint au Partenariat de transport SmartWay à titre de membre affilié canadien de transport SmartWay (veuillez cocher la catégorie de membre affilié) :

Membre affilié à but non lucratif SmartWay

Associations commerciales et professionnelles; organisations non gouvernementales; établissements scolaires et organismes gouvernementaux qui renseignent leurs membres au sujet du programme SmartWay.

Concessionnaire de camions et de remorques SmartWay

Concessionnaires qui font la promotion et la vente de tracteurs ou de remorques désignés SmartWay et de technologies vérifiées SmartWay.

Si votre organisation ne fait pas partie d'une de ces catégories de membre affilié, veuillez transmettre un courriel à l'adresse suivante : smartway.canada@rncan-nrcan.gc.ca afin d'obtenir de l'information sur la façon de vous joindre à la communauté SmartWay. Veuillez indiquer « Communauté SmartWay » dans la ligne objet.

Partenariat de transport SmartWay – Bureau canadien :

Téléphone : 1-855-322-1564

Courriel : smartway.canada@rncan-nrcan.gc.ca

www.smartway.rncan.gc.ca

Entente de Partenariat de transport SmartWay des membres affiliés canadiens

Voici des activités proposées pour aider les membres affiliés canadiens à soutenir et à promouvoir les objectifs de SmartWay :

- Fournissez sur votre site Web un hyperlien vers le site canadien de SmartWay (www.smartway.rncan.gc.ca).
- Informez vos membres et vos clients sur les aspects spécifiques du Partenariat de transport SmartWay.
- Assurez la distribution, la présentation et la promotion du matériel d'information concernant le Partenariat de transport SmartWay.
- Recrutez de nouveaux partenaires parmi les membres affiliés ou aidez d'autres membres affiliés dans leurs activités de recrutement.
- Publiez des articles ou d'autres documents d'information.
- Indiquez et fournissez des occasions de communiquer avec les membres affiliés à RNCan.
- Formez votre personnel de vente sur les avantages des technologies vérifiées SmartWay.

En contrepartie, RNCan accepte de :

- Informer les partenaires de transport SmartWay sur la participation des membres affiliés.
- Faire connaître la participation du membre affilié par l'entremise d'événements et du site Web sur le Partenariat de transport et en affichant le nom du membre affilié dans les documents connexes d'apprentissage, documents promotionnels et documents destinés aux médias. RNCan obtiendra un consentement par écrit du membre affilié avant de publier son nom autrement que pour accroître la sensibilisation du public quant à sa participation, tel que décrit dans cette entente.
- Fournir au membre affilié des outils pour commercialiser le Partenariat de transport SmartWay dont des documents sur le programme, des affiches, des articles de journaux, des présentations et des thèmes de discussion.
- Fournir au membre affilié un exemplaire du Guide des normes graphiques et de l'utilisation du programme SmartWay (*SmartWay Graphics Standards and Usage Guide*) de l'EPA, et de l'entente sur l'utilisation du logo afin que le membre affilié puisse demander l'autorisation à l'EPA (à titre de propriétaire de la marque de commerce SmartWay) d'utiliser le logo des membres affiliés SmartWay et le nom SmartWay pour les activités de promotion du Partenariat de transport SmartWay et les activités du membre affilié.
- Rendre des représentants de RNCan disponibles pour qu'ils parlent de SmartWay lors de conférences et de réunions du membre affilié.
- Aider le membre affilié à atteindre les objectifs du programme, en s'affairant à relever les défis, à mettre en place des mesures incitatives et à fournir une assistance technique et un soutien quant au Partenariat de transport SmartWay.

Partenariat de transport SmartWay – Bureau canadien :

Téléphone : 1-855-322-1564

Courriel : smartway.canada@rncan-nrcan.gc.ca

www.smartway.rncan.gc.ca

Entente de Partenariat de transport SmartWay des membres affiliés canadiens

Conditions générales :

Le membre affilié convient de ne pas faire valoir ou laisser entendre que sa participation au programme de Partenariat de transport SmartWay des membres affiliés constitue une approbation ou un endossement de RNCAN, de l'EPA, du gouvernement du Canada ou du gouvernement des États-Unis autre que l'engagement du membre affilié à l'égard du programme. Le membre affilié ne fera aucune déclaration ni ne laissera entendre que RNCAN, l'EPA, le gouvernement du Canada ou le gouvernement des États-Unis endosse l'achat ou la vente des produits ou services du membre affilié ou les opinions de l'organisation.

Le membre affilié accepte de faire une demande auprès de l'EPA pour obtenir la permission d'utiliser le logo des membres affiliés de SmartWay ou le nom SmartWay, et de respecter les conditions de toute entente sur l'utilisation du logo signée avec l'EPA (Entente de l'EPA). (RNCAN peut fournir un exemplaire de l'entente de l'EPA.) Le membre affilié reconnaît que RNCAN peut mettre fin à la présente entente si le membre affilié utilise le nom du Partenariat de transport SmartWay en contrevenant aux conditions de cette entente ou de l'entente de l'EPA.

Chaque partie peut mettre fin à l'entente en tout temps sans préavis, pénalités ou autre obligation que ce soit. RNCAN et le membre affilié conviennent de ne pas commenter publiquement le retrait d'un membre affilié. Dès la fin de l'entente, le membre affilié accepte de ne plus utiliser le nom SmartWay ou toute variante de la marque SmartWay.

Tous les engagements pris par RNCAN sont tributaires de la disponibilité de fonds. Le membre affilié convient qu'il assume ses dépenses pour participer à ce programme, qu'il y participe sans avoir recours à RNCAN et convient également de ne pas présenter une demande d'indemnité à RNCAN ou à tout autre ministère ou organisme fédéral en se fondant sur la présente entente.

Cette entente ne s'adresse ni ne s'applique à une personne extérieure au membre affilié ou à RNCAN et ne crée donc pas des droits ou des avantages, formels ou procéduraux, opposables en droit ou en équité contre le membre affilié ou RNCAN, ses représentants ou employés ou toute autre personne.

Les parties concluent cette entente volontairement. Ainsi, à l'exception de ce qui a été expliqué précédemment, RNCAN n'impose aucune obligation juridique au membre affilié ou à toute autre entité par cette entente, et pareillement, le membre affilié n'impose aucune obligation juridique à RNCAN ou à toute autre entité par cette entente.

Représentant officiel du membre affilié :

Le soussigné, au nom de _____
comprend et accepte les conditions du programme de Partenariat de transport SmartWay des membres affiliés.

Signature

Titre

Nom (en lettres moulées)

Date

Partenariat de transport SmartWay – Bureau canadien :

Téléphone : 1-855-322-1564

Courriel : smartway.canada@rncan-nrcan.gc.ca

www.smartway.rncan.gc.ca

Entente de Partenariat de transport SmartWay des membres affiliés canadiens

Personne-ressource principale du membre affilié :

Nom

Titre

Adresse

Ville

Province

Code postal

Courriel

Téléphone

Télécopieur

Veillez transmettre une copie de l'entente dûment remplie au bureau du Partenariat de transport SmartWay de RNCAN par télécopieur au numéro 613-960-7340 ou par courriel à l'adresse : smartway.canada@rncan-nrcan.gc.ca.

Partenariat de transport SmartWay – Bureau canadien :
Téléphone : 1-855-322-1564
Courriel : smartway.canada@rncan-nrcan.gc.ca
www.smartway.rncan.gc.ca